

Propositions pour une évolution des conditions de vie et des aides aux Etudiants

Septembre 2005

Les problèmes matériels ne doivent, en aucun cas, être des freins à l'accès et la poursuite des études supérieures ; en cette idée réside l'objectif premier de notre Union Fédérale PEEP SUP et sa mission essentielle. C'est pourquoi le Comité a souhaité, cette année, mener à bien une réflexion sur les possibilités d'amélioration de la situation sociale de nos futurs diplômés.

Ce premier document fait le point des avancées de cette réflexion à la date de la nouvelle rentrée universitaire.

1 – Conditions d'hébergement des étudiants

Devant les besoins en hausse constante et les coûts pour les familles, **la PEEP demande :**

A - L'achèvement dans les meilleurs délais des créations et réhabilitations de logements des CROUS :

Il est indispensable de rattraper le temps perdu et de réaliser les objectifs du plan Anciaux. Dans ce cadre, la PEEP demande la création d'une norme spécifique au logement étudiant devant répondre à des critères précis en matière d'hygiène, sécurité, confort, accès des handicapés, en concertation avec les syndicats d'Etudiants et les Fédérations de Parents (réflexion sur l'éloignement, les accès, les transports, la restauration et les nouveaux besoins liés à la mobilité des étudiants (stages, formations de durée inférieure à l'année universitaire ...).

B - La révision des aides aux logements :

Chaque étudiant doit pouvoir accéder au logement grâce à la revalorisation régulière des aides au logement et la généralisation du dispositif de cautionnement (développement de Loca-Pass ou création d'un organisme relais). Les aides aux colocataires sont aussi à revoir : pas de perte d'une partie de leur aide au logement sans compensation. Une aide de première installation doit être créée pour les étudiants non aidés et selon les revenus.

C- La révision du système fiscal concernant le logement étudiant du secteur privé :

* Création d'une taxe d'habitation étudiante, spécifique s'étalant, selon le logement, entre 0 et 50 % de la taxe moyenne française. Les logements gérés par le CROUS restent exemptés.

* Aide aux propriétaires loueurs : Une subvention ou une incitation fiscale aiderait les propriétaires à réhabiliter, selon la nouvelle norme, des studios anciens en vue de la location étudiante meublée ou non ou à construire des maisons d'étudiants pour la location meublée.

2 – Frais d'Inscription, de sécurité sociale et mutuelle

L'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur public se fait après règlement des droits d'inscription qui comprennent les droits de scolarité obligatoires et fixés par le Ministère (Universités), la Médecine préventive universitaire obligatoire, la sécurité sociale étudiante si nécessaire auxquels s'ajoutent des frais supplémentaires facultatifs fixés par les établissements.

La PEEP pense qu'il est anormal que les étudiants ne puissent être pris en charge par l'assurance maladie de leurs parents au même titre que les lycéens. Pour ceux qui tiennent à leur indépendance, la Couverture Maladie Universelle (CMU), gratuite pour les sans revenu, devrait aussi s'appliquer puisque la condition de stabilité de résidence est réputée remplie pour les étudiants.

Septembre 2005

Au lieu de cela, les jeunes subissent l'augmentation régulière des frais de sécurité sociale et de mutuelle parallèlement aux frais de scolarité (30% en dix ans) et aux débordements des frais supplémentaires facultatifs (mais souvent présentés comme obligatoires).

La PEEP souhaite :

- *Des frais de scolarité universitaires* identiques à tous les niveaux du LMD, et égaux à ceux de la Licence actuelle
- *Une grande lisibilité et une identification précise des frais obligatoires et facultatifs dans les dossiers et des frais supplémentaires* (passeport universitaire) *raisonnables*, correspondant à *des activités réellement facultatives*.
- *La disparition de la sécurité sociale étudiante* remplacée par une prise en charge parentale comme pour les lycéens ou *un régime étudiant de CMU gratuite* et dès maintenant, *une mensualisation ou le paiement échelonné des frais de protection santé*

3 – Prêts bancaires aux étudiants

La PEEP ne peut admettre la proposition d'augmentation massive des frais d'inscription couplée à l'utilisation de prêts des économistes GARY-BOBO de Paris V et TRANNOY de l'EHESS : cela reviendrait à admettre que l'Enseignement supérieur ne relève pas réellement de la notion de bien public, que l'Etat peut tout à fait s'en défaire et irait à l'encontre de la politique de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et du processus de Bologne qui ont mis en avant cette notion de responsabilité de l'Etat et de bien public.

Par ailleurs, demander un tel effort financier aux étudiants et aux familles ne pourrait qu'aggraver l'inégalité des chances devant l'accès et la poursuite des études supérieures. Les prêts bancaires même garantis par l'Etat et disposant de déductions fiscales intéressantes endettent néanmoins le jeune pour de trop longues périodes. Enfin, les prêts d'honneur sont insuffisants et les aides du secteur privé mal connues et limitées.

En ce qui concerne l'opération « Un portable pour un euro par jour », la PEEP pense que figer le remboursement du portable sur 3 ans n'est pas en faveur de l'étudiant mais de l'organisme bancaire ou du magasin (taux de crédit faibles, durée de vie de l'appareil...) et souhaite que les jeunes puissent trouver sur le campus *des possibilités d'information comparative* : Le montant et le nombre des mensualités, la possibilité de remboursement anticipé, de renégociation du taux (effondrement du crédit possible en 3 ans), d'interruption dans le versement des traites pour de multiples raisons etc..., tout est à discuter et les étudiants ne sont pas toujours armés pour le faire.

4– Aides aux transports

Les étudiants les plus utilisateurs de transports publics sont jeunes, vivent seuls, dans des résidences collectives ou des logements indépendants, sont sans activité ou issus de familles à revenus modestes et inscrits dans une université très éloignée du domicile familial.

La PEEP demande :

- *Tarifs des transports en commun* : 50% de réduction sur les tarifs SNCF pour les étudiants non boursiers et 100% pour les boursiers ainsi que le demi-tarif dans les bus et tramways dans toutes les cités urbaines.
- *Tarifs étudiants handicapés* : gratuité complète des transports pour les étudiants handicapés.

5– Restauration

L'offre proposée par les restaurants agréés ou gérés par les CROUS demeure la plus intéressante : l'accès se fait sur présentation d'une carte d'étudiant et le ticket de repas revient à 2,70€. Cependant la fréquentation laisse à désirer.

La PEEP souhaite :

- *Une amélioration des menus dans le sens de la diététique* : moins de graisses et un morceau de fromage en plus du dessert comme c'est le cas dans plusieurs régions.
- *Application de la loi EVIN dans les Resto U*

6 – Santé des étudiants

La population étudiante est globalement en bonne santé mais une double préoccupation existe cependant : la souffrance psychologique (anxiété, insomnie, fatigue, pensées suicidaires) et la consommation de produits psycho-actifs (Consommation de médicaments, de tabac, de cannabis, d'alcool).

La PEEP souhaite :

- *Le rétablissement du caractère obligatoire de la visite médicale* en 1^{ère} année universitaire L1 (nécessité d'un aval sur le dossier d'inscription en L2 ?)
- *Application de la loi EVIN à toutes les structures de l'enseignement supérieur*
- *La promotion des services de MPU, BAPU et des plannings familiaux* auprès des étudiants par des affiches ou brochures et la diffusion de l'information par les mutuelles dès l'inscription en L1.

7 – Entrée à l'Université

Le taux élevé d'échec en première année soit L1 révèle les insuffisances de l'orientation scolaire existante. La PEEP a toujours milité pour une réelle préparation à l'orientation : une orientation digne de ce nom permettrait d'amener à l'université des étudiants capables de profiter pleinement de l'enseignement dispensé.

La PEEP peut envisager l'instauration de quotas par filières universitaires en réponse à des besoins d'insertion professionnelle mais uniquement dans le cadre d'une refonte totale du système d'orientation. Ces quotas pourraient être basés sur la capacité à poursuivre des études longues, l'aptitude méthodologique à appréhender ce nouveau type d'enseignement plus encore que les seuls résultats scolaires.

La PEEP demande *la création, en début de premier semestre de L1 et de L3, d'un module d'accueil et d'orientation* permettant aux étudiants d'acquérir les méthodes de travail propres aux enseignements universitaires, d'évaluer les acquis et pré requis dans les différents disciplines, de remédier aux difficultés éventuelles, de perfectionner son projet personnel (information sur les passerelles, leurs compatibilités, les choix d'orientation...).

La PEEP attend un *développement de passerelles cohérentes* à tous niveaux du cursus universitaire et une *amélioration d'un dispositif de « tutorat gratuit*.

La PEEP souhaite également *que la responsabilité de l'étudiant soit réelle* ce qui implique *l'assiduité, le travail et l'obligation de se présenter aux examens*.